



Circuit International WAPI 2026

1er Circuit Photographique Wallonie Picarde

16° International Sillian Organisation – Enghien
1er International Contest les 5 Clochers - Tournais
7° Salon International de Photographie - Comines
26° Reflet Mondial de la Photographie – Mouscron

				
FIAP 2026	FBP 2026/10-11 2027/1-2	GPU	ISF 2026	Special recognition

Informations générales :

Un circuit, 4 salons indépendants, 4 sections.

Couleur libre, Monochrome libre, Alternative Creativity, Nature.

Plus de 360 récompenses ... Dont un prix de 200 € pour le meilleur auteur du circuit.

ORGANISATION / CONTACTS

Chairman : Jean-François COGNEAU

Email : contact@icwapi.org

SECTIONS (4)

A: Images projetées couleur (PID Color)

B: Images projetées monochrome (PID Monochrome)

C: Images Projetées Alternative Creativity (PID Color)

D: Images projetées Nature (ND Color)

FRAIS DE PARTICIPATION

Participation individuelle pour :

- 4 sections / catalogue téléchargeable via internet : 40€

Les envois non accompagnés des frais de participation ne seront pas jugés.

DISTINCTIONS

Pour le meilleur auteur du salon : Blue Pins FIAP

Médailles de la FIAP, GPU, FBP, EPHA et ISF récompenseront les meilleures œuvres.

Mentions Honorables et diplômes seront attribués aux meilleurs auteurs et aux meilleures images dans chacune des sections.

Dans chaque section, il ne sera accordé qu'un seul prix par auteur.

Les distinctions seront distribuées et retirées lors du vernissage.

En cas d'absence elles seront envoyées affranchies sous forme de courrier standard.

	Trophées	Pin's	Médailles d'or	Médailles d'argent	Médailles de bronze	Rubans	Diplômes
FIAP		4	16	16	16	96	
FBP/BFF			16	16	16		
GPU			4				
ISF			4				16
WAPI							184
EPHA	4						
Total	4	4	40	32	32	96	200

CALENDRIER et JURYS (en présentiel)

Date limite de réception : 18 octobre 2026

16° International Sillian Organisation – Jugement du 23 au 25 octobre 2026

- Delécluse Marc – EFIAP/S – France
- Gayet Nathalie – France
- Meerpoel Pascal – EFIAP/g – Belgique
- Juge suppléant : Van de Meersche Xavier – EFIAP/b - Belgique

1er International Contest les 5 Clochers – Jugement du 04 au 06 décembre 2026

- Severs Luc – EFIAP – Belgique
- Sermon Danny – Belgique
- Duval Michel – EFIAP – Belgique
- Juge suppléant : Petitjean Laurence - Belgique

7° Salon International de Photographie – Jugement du 22 au 23 janvier 2027

- Dominique Jayet – EFIAP - France – Section A et C
- Eric De Vries – Belgique – Sections A et C
- Peter Rijk – EFIAP – Belgique – Sections A et C
- Christian Jayet – EFIAP – France – Section B et D
- Daphné Marlière – France – Sections B et D
- Tony Jennerich – AFIAP – Belgique – Sections B et D
- Juge suppléant : Teddy Denys – AFIAP - Belgique

26° Reflet Mondial de la Photographie – Jugement du 29 au 31 janvier 2027

- Guy Gilson – EFIAP - Belgique
- Ivo De Decker – EFIAP/D2 - Belgique
- Patrick Gagnard – France
- Juge suppléant : Alexandre Loncke
-

Notifications : 7 jours après les différents jugements

Publication des résultats : 15 mars 2027

Catalogue en ligne : 06 avril 2027

Envois distinctions : à partir du 10 avril 2027

Vernissage : 20 mars 2027 au Centre Marius Staquet à Mouscron

Salon du 21 mars au 4 avril 2027

CATALOGUE

Le catalogue sera disponible sur le site du concours (<https://www.ddcontest.com/>) et tous les participants pourront le télécharger (format PDF), contenant les photos primées et sélectionnées.

CERTIFICAT

Un certificat des photos acceptées sera envoyé aux auteurs concernés via internet.

PROTECTION DES DONNÉES

En participant à cette exposition, vous consentez explicitement à ce que les informations personnelles que vous avez fournies, y compris les adresses e-mail, soient conservées, traitées et utilisées par les organisateurs de l'exposition à des fins liées à celle-ci. Vous consentez également explicitement à ce que ces informations soient transmises aux organisations qui ont accordé une reconnaissance officielle, un patronage ou une accréditation à cette exposition. Vous reconnaissez et acceptez que votre participation à cette exposition implique que le statut et les résultats de votre inscription puissent être rendus publics. Votre adresse e-mail et vos coordonnées ne seront pas rendues publiques.

IMAGE ET CONDITIONS D'ENTRÉE

Le salon est ouvert aux photographes amateurs et professionnels du monde entier. Les participants doivent être les auteurs des œuvres qu'ils soumettent. Chaque participant peut envoyer au maximum 4 photographies par section. L'organisateur peut utiliser les œuvres exposées pour les reproduire dans le catalogue et à des fins promotionnelles, sans versement de droits d'auteur. L'adhésion à une organisation photographique n'est pas requise.

Création d'images.

Les images soumises à participation doivent provenir de photographies (captures d'images via un procédé photosensible) réalisées par le participant sur émulsion photographique ou acquises numériquement.

Sous réserve de restrictions liées au règlement particulier d'une section, les images peuvent être modifiées, électroniquement ou autrement. Les images ne peuvent pas être entièrement construites avec un ordinateur et doivent être la seule œuvre de l'auteur détenant les droits.

Information importante concernant les images générées par l'intelligence artificielle (IA) :

LES IMAGES CRÉÉES PAR INTELLIGENCE ARTIFICIELLE NE SONT PAS AUTORISÉES DANS CE SALON.

Les contrevenants seront sanctionnés par les différentes fédérations !

Certification :

Le participant autorise les organisateurs à reproduire sans contrepartie tout ou partie pour publication et/ou affichage dans des médias liés. Cela peut inclure une publication sur un site Web.

Remarque : Les participants qui indiquent que leurs images ne peuvent pas être reproduites ou utilisées ne seront pas éligibles pour les prix ou l'inclusion dans les contenus audiovisuels de l'exposition et pourraient être disqualifiés par les organisateurs de l'exposition. L'exposition n'assume aucune responsabilité en cas d'utilisation abusive du droit d'auteur.

Réutilisation des images acceptées :

Une fois qu'une image a été acceptée dans ce concours, toute image identique, ou presque identique, ne peut, à l'avenir être proposée dans la même division. Elle peut, bien sûr, être inscrite dans tout autre concours reconnu FIAP mais doit toujours avoir le même titre.

Participation :

Une participation comprend quatre (4) images saisies par un seul participant dans la même section.

Titres :

- Doivent comporter 35 caractères maximum ou moins.
- Ne doivent pas être visible par les juges, et rien dans l'image ne peut identifier l'auteur.
- Ne doivent pas inclure d'extensions de fichier telles que .jpg ou .jpeg (ou tout autre nom de fichier de capture d'appareil photo comme IMG471), ni de mots tels que "sans nom" ou "sans titre".
- Ne peuvent pas consister uniquement en chiffres.
- Ne peuvent contenir de caractères spéciaux tels que : ' " . , ! () % \$ \ / ? - _ # ~ @ & , ces caractères seront automatiquement supprimés, car ils pourraient entraîner un traitement incorrect du logiciel. Veuillez à indiquer correctement vos titres lors de l'inscription, car aucune modification sera possible ultérieurement.

Couleur et monochrome :

Les images couleur et monochrome d'une même capture qui partagent un contenu pictural substantiel en commun seront considérées comme la même image et doivent recevoir le même titre.

Photographies IP

Nombre de photographies : maximum 4 par auteur et par section (un total max de 16 photos).

Les images de chaque participant seront présentées au jury pour la section correspondante.

Les fichiers doivent être format JPEG (jpg). (Qualité maximale).

Format de 1920 px en largeur et/ou de maximum 1080 px en hauteur (1920px x 1080px)

La taille des fichiers ne doit pas dépasser 3.000 kb.

Les fichiers de format supérieur seront automatiquement rejetés par le système.

Méthode de jugement

Jugées à l'aide d'un projecteur DLP 4k UHD 3840 x 2160 pixels 3000 lumens profil sRGB.

- Le jugement est fait **en présentiel**, les œuvres sont visionnées simultanément par les juges.
- Les membres du jury ne participent pas au concours.
- Les membres d'un club dont fait partie un membre du jury ne pourront remporter de prix dans le salon jugé par ce juge.
- Les décisions des juges sont sans appel.
- En cas d'empêchement majeur le jugement se réalisera par internet.

Les gagnants seront invités par e-mail suite aux résultats à fournir des fichiers en haute résolution pour l'impression des photos sur papier en vue d'exposition.

Le fait d'envoyer des épreuves à ce salon implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

Les cas non prévus sont de la seule compétence des organisateurs.

Envois des fichiers par internet

L'inscription, l'envoi des fichiers numériques et le paiement des droits par Paypal seront effectués par internet via notre site, en suivant les instructions affichées à l'écran.

NOTE FIAP

Par le seul acte de soumettre ses images ou fichiers à un salon sous patronage FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection que les images soumises puissent être examinées par la FIAP afin de vérifier leur conformité aux règlements et définitions de la FIAP, même si le participant n'est pas membre de la FIAP ; que la FIAP utilisera tous les moyens à sa disposition à cette fin ; que tout refus de coopérer avec la FIAP ou de soumettre les fichiers originaux tels que capturés par l'appareil photo, ou l'incapacité à fournir des preuves suffisantes, sera sanctionné par la FIAP, et qu'en cas de sanctions résultant du non-respect des règlements de la FIAP, le nom du participant sera divulgué sous toute forme utile pour informer des infractions aux règles. Il est recommandé de laisser les données EXIF dans les fichiers soumis intacts afin de faciliter d'éventuelles investigations.

Aucune participation ne sera acceptée par un participant actuellement sanctionné par la FIAP.

NOTE FIAP Afin d'avoir autorité légale sur ceux qui ne respectent pas les règles de la FIAP, l'organisateur doit s'assurer que tous les participants d'un événement en ligne sous Patronage FIAP cochent une case à côté duquel est indiqué le texte suivant :

"I hereby expressly agree to FIAP document 018/2017 « Conditions and regulations for FIAP Patronage » and FIAP document 033/2021« Sanctions for breaching FIAP regulations and the red list ». I am particularly aware of chapter II « Regulations for International photographic events under FIAP patronage » of FIAP document 018/2017, dealing under Section II.2 and II.3 with the FIAP participation rules, the sanctions for breaching FIAP regulations and the red list.